



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Christine MASSU
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gaston FOUCHERES	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Rapport sur le cadre d'intervention de la Politique de la ville sur le Grand Dijon en 2009**

Conformément à la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 qui fixe obligation aux collectivités ayant sur leur périmètre des ZUS (Zones Urbaines Sensibles), de présenter un bilan sur les actions conduites sur ces territoires au titre de la Politique de la Ville au cours du débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé d'examiner via le rapport joint à la délibération, les moyens mobilisés sur le zonage Politique de la Ville de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

A ce titre, au cours de l'année 2009, les territoires Politique de la Ville et pas seulement les 5 ZUS (en effet, Fontaine d'Ouche et Guynemer ne bénéficient pas de ce zonage), **les 5 communes de l'agglomération (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant) relevant de ce zonage ont bénéficié de 7 958 358 € de financements Etat**, répartis de la manière suivante :

- 901 850 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion sociale ;
- 770 886 € au titre des Programmes de Réussite Educative, auxquels s'ajoutent :
- 5 168 071 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) ;
- 1 117 551 € au titre de l'exonération de TFPB.

Parallèlement, **le soutien de 11 328 936 € de la Communauté de l'agglomération dijonnaise** sur ces territoires s'est décliné de la manière suivante :

- 10 570 886 € au titre de la dotation de solidarité communautaire ;
- 439 230 € au titre du Contrat et du Projet Urbain de Cohésion sociale ;
- 318 820 € au titre du dispositif des Correspondants de nuit.

Pour le dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Communauté de l'agglomération dijonnaise peut faire état d'un bilan d'activité sur 2009 qui peut se résumer à trois éléments clés :

- 155 dossiers soutenus en 2009 ;
- une prédominance des actions conduites sur le volet « promouvoir l'éducation et l'égalité des chances » (46 % des dossiers retenus). Le volet emploi qui représente 13,5 % des dossiers soutenus bénéficie de l'appui du dispositif Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) ;
- 4 080 726 € de financements hors crédits de droit commun mobilisés avec la participation de l'État, des Conseils Régional et Général, de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et des Communes. A ce titre, l'implication des communes représente près de 58 % des moyens financiers.

Pour les programmes de Réussite Educative, trois éléments clés ressortent en terme d'activité :

- 37 actions conduites ;
- 762 jeunes accompagnés ;
- 1 308 182 € de crédits mobilisés dont 59 % mobilisés par l'Etat.

Pour les programmes de Renouvellement Urbain, il apparaît :

- 582 familles relogées au 1er octobre 2009 (il en reste 172 à reloger) ;
- 23,79 millions d'euros versés par l'ANRU, soit 35 % des crédits prévus au titre de la convention pluriannuelle signée en mai 2005.
- au titre des clauses d'insertion, depuis leur mise en place : 211 bénéficiaires pour 77 personnes ayant obtenu un CDI ou un CDD de plus de 6 mois ;

En terme d'impact des démarches conduites au titre de la Politique de la Ville, nous pouvons mettre en exergue les éléments 2008 ressortant de l'Observatoire de la Politique de la Ville à savoir :

- une stabilisation des situations sur les territoires en « priorité 1 » : le Mail à Chenôve et les Grésilles sur Dijon et dans une moindre mesure sur le Belvédère à Talant ;
- une aggravation des difficultés sur les territoires en « priorité 2 » : la Fontaine d'Ouche sur Dijon et le Bief du Moulin à Longvic ;
- une certaine amélioration de la situation du quartier en « priorité 3 » du Centre ville à Quetigny.

En ce sens, sans ces moyens spécifiques complémentaires de ceux mobilisés par les politiques sectorielles des partenaires locaux, ces territoires pourraient se retrouver dans des situations de plus grande difficulté. A noter à simple titre d'information, qu'en terme de précarité, au regard des revenus avant redistribution, plus de 40 % des ménages de ces quartiers vivent sous le seuil de pauvreté à savoir 880 € par mois.

Ainsi, au vu de la situation de ces territoires, il apparaît d'autant plus nécessaire de poursuivre les efforts engagés afin d'accompagner les politiques communautaires relatives :

- à l'Habitat avec la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2009-2014 ;
- au Tramway.

En ce sens, l'année 2010 va être marquée :

- dans un premier temps par la gestion de la programmation CUCS/PUCS, suite à la prorogation du CUCS sur 2010. A ce titre, il est proposé que le cadre contractuel soit le même que celui de 2007 à 2009, à savoir les mêmes territoires, thématiques et modalités d'intervention financière de l'Etat (suivant les trois niveaux de priorité) ;
- par la renégociation de la Politique de la Ville pour laquelle nous devons être particulièrement vigilants sur les évolutions possibles des modalités de soutien de l'État.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE**

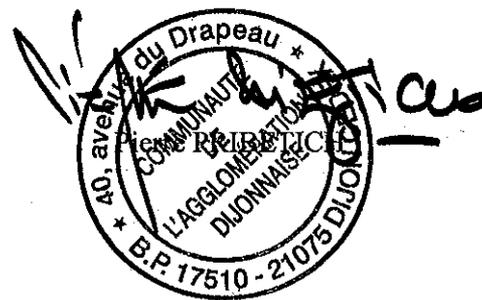
- **d'approuver** le rapport d'activité 2009 de la Politique de la Ville ;
- **d'approuver** les principes de prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur l'année 2010 sur les mêmes bases que la convention 2007-2009.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

*Convocation envoyée le 12 novembre 2009*

*Publié le 20 novembre 2009*

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 NOV. 2009

